

**Rapport du Jury Concours ITRF - session 2019 - INGENIEUR D'ETUDES - EXTERNE / INTERNE**  
**Branche d'Activité Professionnelle E - INFORMATIQUE, STATISTIQUES ET CALCUL SCIENTIFIQUE**  
**Famille d'activités professionnelles « Ingénierie logicielle »**  
**Emploi Type E2C45 - Ingénieur-e en ingénierie logicielle**  
**Etablissement centre organisateur : Université de Bourgogne**

Le Jury s'est réuni les 18 et 19 juin 2019. Il était composé de 8 membres offrant un panel varié des différentes fonctions exercées par les personnes dépendant de l'emploi type ainsi que par des personnels de la même branche d'activité professionnelle mais d'un emploi type différent, intervenants en Université ou en Rectorat.

Les critères d'appréciation des dossiers ont en particulier porté sur les éléments de parcours des candidats, sur le caractère externe ou non de la candidature, sur le soin apporté à la forme du dossier dans son ensemble et du rapport d'activité plus particulièrement (rédaction, mise en forme, structure du plan, clarté, synthèse), sur les compétences et technicités attendues (savoirs/savoirs-faire/savoirs-être généraux, spécialisations du métier, parcours extra-professionnel, savoir-faire opérationnel, formation initiale et/ou formations complémentaires tout au long de la vie) ainsi que sur la motivation (connaissance de l'environnement, projection sur l'avenir).

Le Jury a été amené à examiner :

- 112 dossiers externe recevables pour 174 candidatures déposées sur 28 postes pour 22 affectataires.
- 21 dossiers internes recevables pour 39 candidatures déposées sur 7 postes pour 7 affectataires.

A l'issue de l'étude croisée des dossiers :

- Pour l'externe, 56 candidats (sur 112) ont été déclarés admissibles avec une note supérieure ou égale à 11/20 (coefficient 4) (soit 50,00 % des dossiers recevables).
- Pour l'interne, 11 candidats (sur 21) ont été déclarés admissibles avec une note supérieure ou égale à 10/20 (coefficient 2) (soit 52,40 % des dossiers recevables).

Le Jury déplore que :

- Des dossiers sont pour tout ou partie encore manuscrit, rendant alors trop souvent difficilement déchiffrable et interprétable les éléments à analyser.
- Le soin apporté n'est pas toujours à la hauteur des attentes du Jury (orthographe, construction des phrases, plan clair), complétude (activités notamment).
- Les organigrammes ne sont pas toujours lisibles et l'agent n'est pas toujours immédiatement repérable : Les organigrammes hiérarchiques gagneraient TRES LARGEMENT à faire apparaître très clairement le candidat et sa position pour aider la lecture par le Jury.
- Les organigrammes hiérarchiques et fonctionnels gagneraient à TOUS être visé par un supérieur hiérarchique (comprenant signature ET cachet), évitant alors au Jury de s'interroger sur la véracité des documents.
- Les conclusions des rapports d'activité sont souvent négligées et comprennent même parfois un mauvais intitulé d'emploi-type.
- Les plans des rapports d'activité sont souvent chronologiques et très descriptifs, ne mettant pas assez en avant la progression de carrière, les capacités de synthèse et le recul attendu sur une fonction d'ingénieur d'études.

Le jury a néanmoins examiné de très bons dossiers et a attribué une note :

- Supérieure ou égale à 15/20 à 15 dossiers externes sur 112 (soit 13,40 % des dossiers recevables).
- Supérieure ou égale à 15/20 à 04 dossier internes sur 21 (soit 19,05 % des dossiers recevables).

Fait à Dijon, le 20 juin 2019

Cyrille PETITJEAN  
Président du Jury Externe

Marie-Ange RITO  
Présidente du Jury Interne

Marie-Ange RITO  
Vice-Présidente du Jury Externe

Cyrille PETITJEAN  
Vice-Président du Jury Interne